



Revue
jésuites

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

80 N° 3 1958

Direction spirituelle et Vocation

M. DELABROYE

p. 289 - 297

<https://www.nrt.be/fr/articles/direction-spirituelle-et-vocation-1959>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Direction spirituelle et Vocation

Pour mener à bien une vocation sacerdotale ou religieuse, il est nécessaire que le directeur spirituel possède, — aujourd'hui plus que jamais peut-être —, une « théologie » de la vocation. En cette matière où la gloire de Dieu est si évidemment intéressée, il doit en effet avoir une réelle compétence non pas dans le sens d'un droit à intervenir, — nous en reparlerons —, mais dans celui de l'exactitude et de l'ampleur de son information théologique, tant sur la nature même de la vocation que sur le sacerdoce et la vie religieuse.

Il lui faudrait également apprendre la science spirituelle si délicate du discernement des vocations et de leur orientation.

Enfin, c'est aussi au directeur spirituel que revient, une fois la vocation décelée et sérieusement éprouvée, le soin de la « cultiver », de l'aider à croître et à mûrir, afin que l'entrée au séminaire ou au noviciat se fasse dans les meilleures conditions souhaitables.

Notre exposé portera donc sur un triple objet : la compétence doctrinale du directeur, son discernement prudent des vocations, la culture de celles-ci.

I

Quelles raisons militent en faveur d'une théologie de la vocation ? Pourquoi pensons-nous qu'il soit nécessaire de construire, sur des données solides, une pastorale de la vocation pouvant devenir éventuellement un chapitre de l'enseignement théologique ?

Disons-le clairement, nous avons l'impression d'être, dans ce domaine, sur un terrain particulièrement mouvant. Des idées simplistes, une concession à la mode qui définit les états de vie à partir de la vocation baptismale, quelques préjugés... Cela ne suffit pas à tenir lieu d'une théologie sérieuse.

Par ailleurs, certaines abstentions, certaines manœuvres que l'on peut taxer de criminelles, s'autorisent d'une vague notion prédestinationnelle, où entre un certain fatalisme : « On a beau faire, c'est son idée »..., ainsi disent nos braves gens pour justifier leur résignation devant la vocation de leur enfant. Et certains usent du même principe pour excuser leur refus d'intervenir ou leur attitude de persécuteurs : « S'il a la vocation, elle aboutira ».

D'autres encore, et ils ne sont pas tellement rares, paraissent confondre la vocation avec sa manifestation subjective. Et pour sauver l'enfant d'une vocation « guet-apens », ils le mettent à l'abri de toute influence suspecte. C'est alors l'éducation sans idéal, le refus de tout

engagement apostolique. Et l'on aboutit à des aberrations comme celle-ci : « Jusqu'à mes fiançailles, j'ai eu peur d'avoir la vocation ».

Cela peut faire sourire. Mais si l'on va au fond des choses, on se trouve devant un problème théologique des plus ardu : celui des rapports de la liberté et de la grâce.

Tout nous permet de penser que la synthèse réalisée au plan de la grâce, il faut que nous la réalisons ici. C'est donc une véritable théologie à élaborer sur l'économie de la grâce de vocation.

Cela éviterait bien des timidités qui sont, en fait, autant d'erreurs théologiques, précisément parce qu'elles revendiquent un régime d'exception là où il ne devrait pas y en avoir : l'économie chrétienne de la grâce réclame, en effet, que l'on ne minimise pas le rôle de l'Eglise et des causes secondes.

L'expérience nous le montre à chaque pas, ces causes secondes ont un rôle considérable. Rôle bienfaisant ou néfaste, selon que l'on sait les utiliser ou les négliger.

Il est important de noter ici qu'elles jouent sur deux registres : registre personnel et registre social. Et c'est une erreur de les séparer. Pourquoi, par exemple, ceux qui croient le plus fermement à l'importance de l'intervention personnelle, — à en juger par l'audace de leurs méthodes de recrutement —, négligent-ils souvent les données sociologiques comme le milieu familial ou le « climat » d'une paroisse ?

Une autre erreur consiste à n'accuser que les institutions, la laïcité scolaire ou l'évolution des loisirs, sorte de prétexte à un attentisme nous rendant finalement complices d'une crise que nous déplorons tous.

Plus néfaste peut-être est la tentation qui consiste à nier cette collaboration humaine dans la dispensation de la grâce en cette matière. Nous connaissons tous ces paroisses stériles depuis un demi-siècle, ces familles chrétiennes qui n'ont donné aucune vocation à l'Eglise depuis plusieurs générations, sans que le problème se pose, sans qu'il éveille une inquiétude. Conclure que l'appel divin se fait plus rare est un biais par trop facile pour rejeter sur Dieu la responsabilité d'une telle crise. Combien de parents et même de prêtres apaisent ainsi leur conscience en se réfugiant derrière la grâce : « Moi, je n'ai pas ce charisme », disait un vieux curé. N'est-ce pas tout simplement accuser l'Esprit Saint d'incurie ?

Mais si une théologie de la vocation comme telle s'impose, nous pouvons en dire autant de la théologie du sacerdoce et de la vie religieuse.

Au sujet de la première, il suffit de se rappeler quels problèmes ont soulevé les directives du Saint-Siège aux prêtres ouvriers pour être convaincus de sa nécessité.

Ces problèmes se retrouvent d'ailleurs, toutes proportions gardées,

au cours de la formation des « vocations tardives ». Après quelques mois de séminaire, les anciens militants d'Action catholique traversent d'ordinaire une crise dont le fond est toujours leur conception inexacte du sacerdoce, la nécessité de rétablir l'ordre des deux termes classiques : « homme de Dieu et homme des hommes ». Ils voient dans le prêtre un militant plus « engagé » que les autres, rarement un médiateur. Ou bien, ils en font un médiateur à sens unique : celui qui est chargé de « porter le Christ aux hommes » et non en même temps celui qui offre la prière des hommes. Il est permis de penser qu'au point de départ, une notion plus exacte du sacerdoce aurait évité bien des difficultés, bien des erreurs, bien des échecs aussi chez des jeunes gens appelés sans doute plus à la vie religieuse ou à un laïcat consacré qu'au sacerdoce.

La faute en incombe souvent au directeur spirituel informé d'une manière trop superficielle sur les diverses formes de vie consacrée et en particulier sur l'idéal de la vie religieuse.

On ne peut que déplorer une telle carence. La vie religieuse est un fait qu'un chrétien, a fortiori un prêtre, n'a pas le droit d'ignorer. Il le peut d'autant moins que religieuses, frères enseignants et membres des Instituts séculiers viennent à son confessionnal : que vaudra notre enseignement spirituel si nous ne sommes pas informés exactement de leur vie religieuse ? Comment aussi pourrions-nous éveiller et orienter de semblables vocations ?

Sans doute avons-nous notre part de responsabilité dans ces erreurs courantes qui situent par exemple le sacerdoce diocésain entre le sacerdoce régulier et la vie religieuse des frères. Je me souviens de cette réflexion d'un novice à un de ses amis du séminaire : « Prêtre, c'est beau ; religieux, c'est sublime ». Et tout récemment, alors que je soulignais, au cours d'une réunion de foyers, l'anomalie d'une paroisse qui se glorifiait, à juste titre, de huit religieux alors que dans le même laps de temps elle n'avait donné qu'un prêtre au diocèse, je me suis attiré cette réponse : « Mais enfin, M. l'abbé, religieux, c'est quand même beaucoup plus dur ».

Ces réflexions ne sont pas destinées à réveiller de vieilles querelles sur une question mal posée. Elles voudraient seulement marquer la fragilité d'un enseignement qui tendrait à opposer sacerdoce et vie religieuse. N'est-ce pas précisément la mise au point que faisait le Saint-Père dans son Discours sur les Etats de perfection, lorsqu'il distinguait dans l'Eglise non pas trois, mais deux branches maîtresses : le sacerdoce et le laïcat ? Avec la possibilité, dans l'un comme dans l'autre, de tendre à la perfection par la profession religieuse et la pratique canonique des conseils évangéliques ?

Mais une information générale ne saurait être suffisante. Elle doit impliquer la pénétration de tous les éléments qui constituent la vie religieuse : les vœux, la vie commune... et déjà la consécration

elle-même dont la notion reste assez confuse et gagnerait à être précisée. Ceci est indispensable pour répondre aux objections courantes contre les religieuses ou les frères. Nous pourrions alors donner un enseignement positif sur les conseils évangéliques, sur l'obéissance en particulier, dont l'éducation paraît plus difficile et plus nécessaire que jamais. Peut-être nous manque-t-il une encyclique sur l'obéissance religieuse pour faire suite à « *Sacra Virginitas* »?...

Au terme de cette première partie de notre exposé, nous espérons qu'apparaît évidente la nécessité d'une théologie de la vocation à ces formes diverses de vie consacrée que sont le sacerdoce et la vie religieuse.

II

Avant d'aborder la question du discernement et de l'orientation des vocations, il est utile de signaler un point fort délicat : le directeur spirituel doit-il intervenir, prendre l'initiative et poser à son dirigé la question de la vocation sacerdotale ou religieuse?

Il convient ici de rappeler les limites de la direction spirituelle. En matière de vocation surtout, nos dirigés sont particulièrement sensibles et légitimement soucieux de leur liberté. Toute intervention en ce domaine doit donc être tellement discrète qu'elle éveille, conseille, soutienne l'initiative personnelle sans jamais la remplacer.

Il n'en reste pas moins, — et c'est ici qu'intervient notre théologie de la vocation —, qu'en règle générale, c'est par la médiation de l'Eglise que Dieu accorde ces grâces de vocation. Mais l'Eglise, cela veut dire pratiquement l'Evêque ou le supérieur religieux, dont l'intervention arrive au terme d'une longue formation. Ceci nous montre le rôle irremplaçable du directeur spirituel puisqu'il se trouve à l'origine de cette formation, et même plus tôt : dès que ce projet s'élabore. A ce stade initial où il s'agit d'aider le jeune chrétien à reconnaître l'invitation de la grâce, l'instrument ordinaire de cette grâce sera en fait l'éducation donnée solidairement par le directeur spirituel et par les parents.

Ainsi, l'intervention du directeur spirituel se situera surtout au plan de l'éducation, et selon les normes de la vertu cardinale de prudence. C'est elle qui sera ici son grand recours. Entendons bien qu'il ne s'agit nullement de cette tendance à temporiser qui correspondrait à une timidité dans la décision, mais à cette force surnaturelle qui, à la lumière de la raison, préside à nos jugements et prépare nos décisions. Elle autorise certaines audaces surnaturelles aussi réellement qu'elle freine les initiatives intempestives.

C'est cette vertu de prudence qui nous indiquera à qui il convient de poser éventuellement la question de la vocation sacerdotale ou religieuse. Car il ne s'agit pas de la poser indistinctement, mais seulement à ceux qui portent des *signes d'idonéité*.

En général, il n'y a aucune difficulté pour le clergé à admettre la valeur de signe des inaptitudes physiques, intellectuelles ou morales. Il est plus difficile de le faire accepter par les laïcs. Et ceci accuse la nécessité de garder beaucoup de discrétion dans nos appels à la vocation, surtout les appels collectifs devant des groupes d'enfants. Nous n'avons pas le droit d'éveiller ainsi un désir de vie sacerdotale ou religieuse que nous devrions ensuite décourager, faute d'avoir au préalable suffisamment analysé les aptitudes de nos jeunes auditeurs. Il convient ici de garder le respect élémentaire de la personne humaine, même de l'enfant. Ceci n'est d'ailleurs qu'une parenthèse, puisque dans l'intimité de la direction spirituelle la question se pose autrement : le directeur doit connaître assez sa « clientèle » pour ne pas commettre de telles erreurs.

Encore faut-il qu'il ait une notion exacte de ces aptitudes. Le Directoire pour la Pastorale des Sacrements nous avertit qu'il faut y attacher plus d'importance qu'au désir même du sujet. Et cela amène à donner sur ce point une triple précision.

Le discernement des aptitudes au sacerdoce ou à la vie religieuse n'est pas à prendre pour un secteur de l'orientation professionnelle. Je me souviens avoir entendu cette réflexion d'une excellente chrétienne à propos d'un prêtre qui, à chaque préface, mettait à la torture le tympan de ses paroissiens : « On ne devrait pas admettre au sacerdoce des gens qui chantent si mal ! ». Ce n'était qu'une boutade, mais elle situe exactement la nuance que je voulais accuser : pour juger des aptitudes au sacerdoce, nous devons nous placer, non pas sur un terrain d'efficiencia ou de rendement, moins encore sur un plan de recherche du succès, mais sur leur compatibilité avec le sacerdoce ou la vie religieuse en tant que tels. On n'écarte pas du sacerdoce celui qui n'aurait pas un talent de musicien ou d'orateur, qui n'aurait pas le sens de la beauté des cérémonies liturgiques. Le canon 1363, § 1 exige seulement pour l'admission au séminaire que l'enfant soit légitime et que « ses aptitudes ainsi que sa volonté laissent espérer qu'il pourra se dévouer utilement et pour toujours dans les travaux du ministère ecclésiastique ». Cette formule assez générale et la forme négative qu'elle revêt dans le Code proposent implicitement une doctrine positive : l'efficiencia sacerdotale et apostolique se mesure à d'autres critères que le rendement ou le succès.

Le discernement des aptitudes se distingue également de la caractérologie. Il est évident que, sous leur forme psychiâtrique, les constitutions mentales signalées par les docteurs Biot et Gallimard dans leur « *Guide médical des vocations sacerdotales et religieuses* » (Paris, Spes), constituent des contre-indications. Il n'en reste pas moins que chez un sujet normal, il ne suffira jamais, pour conclure prudemment pour ou contre la vocation, de l'avoir classé selon des catégories caractérielles. Elles fournissent sans doute un terrain plus ou moins favo-

table : on pourra cependant rencontrer d'authentiques vocations sous toutes les étiquettes ; et donc, s'il est incontestable que le discernement des vocations peut, en certains cas, être heureusement secondé par une connaissance exacte de la caractérologie, il ne saurait se réduire aux dimensions d'une analyse caractérologique, pas plus que la direction spirituelle elle-même.

Par contre, s'il n'y a pas de technique permettant de discerner sans erreur et rapidement les aptitudes requises, — on pourrait discuter de l'utilisation des tests à cette fin —, il ne faudrait pas que cela entraîne à tant hésiter que l'on n'arrive jamais à une décision. On a parlé jadis du « beau risque de la foi » : il y a aussi un beau risque de la vocation. C'est en tout cas un domaine, où, attendre une certitude équivaldrait à ne pas agir. Et nous revenons à la vertu cardinale de prudence : il y a un moment où elle nous imposera de courir le risque d'une décision, en comptant sur la prière et sur l'efficacité de ces institutions d'Eglise que sont les séminaires et les noviciats.

Un autre point où la vertu de prudence doit informer notre direction spirituelle, c'est celui de l'*orientation des vocations*.

Ceci est une question délicate, un point de friction latente entre le clergé et les communautés religieuses, entre l'Action catholique et les Congrégations. On a souvent reproché au clergé paroissial et aux aumôniers de détourner les jeunes du séminaire ou du noviciat pour garder à la paroisse ou au mouvement un militant plus efficient. Laissons ici de côté les éléments personnels qui risquent de fausser notre jugement — impureté d'intention ou moindre estime personnelle de la vie religieuse ou du sacerdoce — pour nous en tenir à la région sereine des principes. Peut-être, d'ailleurs est-elle moins sereine qu'il ne semble, puisque nous abordons une de ces « terrae incognitae » qui restent assez nombreuses en ce secteur de la théologie. Comment allons-nous éclairer notre jugement ?

Les aptitudes ne donnent-elles pas l'impression qu'elles peuvent à peine nous aider ? Qui de nous n'a assisté à de multiples conférences où l'orateur, quel qu'il soit, s'efforçait de définir les signes d'appel, — toujours les mêmes —, à sa... spécialité ? N'a-t-on pas l'impression qu'en gros, les mêmes aptitudes sont requises partout, et qu'un sujet apte à devenir frère enseignant pourrait tout autant aspirer au sacerdoce ? Allons plus loin : est-ce que ces mêmes aptitudes ne sont pas nécessaires aujourd'hui en tant de formes de notre apostolat moderne ? Telles sont les responsabilités confiées à présent à un simple militant laïc, qu'il serait dangereux d'y engager un jeune homme qu'une infériorité intellectuelle ou un défaut de jugement écarteraient du séminaire ou du noviciat. Et il faut en dire autant de toutes les formes de la vie religieuse : les religions laïques ont, dans l'Eglise, une autre mission que de donner un débouché aux laissés-pour-comp-

te des séminaires. Elles ne sont pas une fiche de consolation pour ceux qui se voient interdire le sacerdoce, ni un réservoir de personnel domestique pour les abbayes ou les résidences des réguliers. Nous en appelons non seulement aux frères enseignants ou hospitaliers, mais à ceux également du P. Epagneul, du P. Voillaume ou du regretté P. Y. Bossière. Disons en passant que nous aurions avantage à mieux connaître ces efforts de restauration du laïcat consacré, pour n'être pas tentés de considérer la vie des frères comme une religion au rabais où le seul signe d'appel serait l'exclusion des autres formes de la vocation. En fait, et à quelques détails près, les mêmes aptitudes sont requises pour tous les états de vie consacrée et par conséquent là n'est pas le critère qui nous permettra une sage orientation.

Que nous reste-t-il alors? *La volonté surnaturelle du sujet.* La décision publiée autrefois sous l'autorité de S. Pie X pour trancher la querelle Lahitton lui donne ici une place de choix. Nous aurons donc à respecter la volonté de notre dirigé chaque fois qu'elle présentera les garanties exigées pour le discernement : intention droite, surnaturelle, positive. Il faudra en effet y reconnaître, derrière la persévérance de l'homme, et à la lumière des règles du discernement des esprits, la preuve que le Seigneur travaille à l'arrière-plan, avec ses précieuses grâces actuelles, antécédentes, concomitantes... C'est tout le traité de la grâce actuelle qu'il faudrait rappeler ici. Notre rôle consistera, après avoir apprécié la valeur de cette intention, à cultiver cette volonté de se donner, voire à l'éprouver, mais toujours dans les limites d'une prudence vraiment surnaturelle.

Reste le cas, assez rare, sinon chimérique, où notre dirigé aurait la volonté surnaturelle de se consacrer à Dieu, sans aucune détermination précise de son désir. C'est alors à l'Eglise, semble-t-il, que reviendrait le soin de l'orienter ; et nous pourrions être ses organes pour éclairer ce choix. C'est peut-être le seul cas où nous pourrions faire entrer en ligne de compte les besoins particuliers de tel secteur de l'apostolat à nous confié. Et voici qu'intervient à nouveau la vertu de prudence, jointe à une discrétion difficile et délicate, nous interdisant de suppléer à l'indécision de notre pénitent.

Si longtemps que durera cette élection, nous aurons à maintenir le sujet dans un climat de pleine générosité. Afin de ne pas errer dans ce domaine, il sera sage de revenir à la seconde Semaine des Exercices spirituels, là où S. Ignace indique le principe fondamental d'une bonne élection. Il se résume en deux règles : fermeté à ne pas discuter la fin, indifférence par rapport aux moyens.

Fermeté par rapport à la fin : il faut obtenir de notre dirigé qu'il ne remette pas en cause le principe de son adhésion à la volonté divine dès qu'elle lui est suffisamment connue. L'assentiment à la Volonté de Dieu doit être acquis d'avance, sans que l'on y mette aucune condition. C'est seulement son application qui sera différée, tant que

l'orientation voulue par Dieu ne sera pas connue selon un jugement prudentiel normal.

C'est faute d'avoir appliqué ce principe qu'il est si habituellement difficile d'obtenir qu'un jeune homme entré au séminaire consente ensuite à envisager la vie religieuse des congrégations laïques. Il a choisi un moyen : le sacerdoce. Il n'est pas vraiment dévoué à la fin : le service et la gloire de Dieu Notre-Seigneur. Il a inversé l'ordre des valeurs.

La crise des « vocations tardives » dont nous avons fait mention est un cas analogue : ces jeunes gens ont choisi de servir la classe ouvrière, ou de se donner à telle forme de l'apostolat sacerdotal ; ils ne s'étaient pas vraiment donnés à Dieu.

Il est permis de penser que beaucoup d'essais de vie religieuse se soldent par un départ faute, toujours, de cette décision préalable. Le choix a porté moins sur le don de soi à Dieu que sur l'utilisation des moyens. L'erreur ou l'illusion sur ce plan des moyens doit alors entraîner logiquement le rejet du projet initial.

Sans doute ces jeunes n'étaient-ils pas vraiment « indifférents » aux moyens, selon que l'entend S. Ignace. Il n'est pas inutile de souligner à ce propos qu'un des signes les plus authentiques de cette indifférence, active et volontaire, est un sens surnaturel du devoir d'état. Il ne faut pas que l'indécision ou l'attente se traduise par un dégoût plus ou moins accepté des occupations du présent, la vie familiale par exemple, ou l'activité professionnelle, ou encore l'engagement apostolique. Ce n'est pas en négligeant la volonté divine du présent que l'on se dispose à recevoir la lumière de Dieu sur l'avenir. Au contraire, la fidélité au présent traduit sans équivoque l'intention de servir le Seigneur par tous les moyens qu'il lui plaira de nous indiquer. Disposition préalable nécessaire, qui doit soutenir la prière et être soutenue par elle.

III

Nous avons enfin à dire quelques mots sur ce que devrait être la « culture » des vocations lorsque, la décision étant prise, il ne reste plus qu'à préparer l'entrée au séminaire ou au noviciat.

Voici plusieurs réponses à une enquête menée en 1956 au diocèse de Lille sur les vocations religieuses féminines. Ces notes sont assez suggestives pour se passer de commentaires. Et il sera facile de faire la transposition pour les adolescents se préparant au petit séminaire ou pour les collégiens qui s'orientent vers le grand séminaire ou le noviciat.

Une remarque préalable doit nous atteindre directement : « Il serait à souhaiter que les jeunes filles appelées à la vie religieuse fassent l'objet d'un dévouement surnaturel constant de la part du clergé

en général, de la part de leur directeur d'âme en particulier ». Dans le même ordre d'idée, une maîtresse des novices signale qu'il n'est pas rare de voir arriver au postulat des jeunes qui n'ont aucune idée, et donc aucune expérience, de la direction spirituelle.

Que sera cette direction? Voici ce qu'en écrit une supérieure :

Dans une première étape, il faudrait viser à une culture générale : « Cultiver les vertus dites naturelles, surnaturalisées, bien entendu ; donner aux jeunes une instruction religieuse solide, les grands dogmes éclairant les grands devoirs ; leur donner le sens positif, constructif, du renoncement évangélique, et les y exercer surtout dans la pratique du devoir d'état, qui leur apprendra les renoncements sans gloire, l'exactitude journalière qu'exige la vie religieuse ».

A ce sujet, une autre supérieure entre dans les détails : « Les élans généreux ne manquent pas chez nos jeunes, mais ils reposent trop souvent sur une sensibilité frémissante, qu'il faut leur apprendre à dépasser. La vie religieuse suppose un long et constant effort dans le sacrifice, joyeux, certes, mais clairement vu et consenti, avec tout ce qu'il comporte de mortifiant pour la nature... Peut-être serait-il bon d'attirer l'attention des éducateurs sur la nécessité de faire comprendre ce qu'est la vraie générosité : non pas sursauts répétés d'enthousiasme senti, qu'il faut sans cesse relancer ; mais correspondance courageuse et libre à la grâce, de la part d'une adulte qui mesure et accepte sans trouble la lutte à mener à travers les variations de la sensibilité. C'est dès l'adolescence qu'il faut apprendre aux jeunes, non pas à mépriser la sensibilité, mais à la maîtriser ».

Dans une seconde étape, il faudra serrer de plus près la formation pré-religieuse : « Les former progressivement au don désintéressé d'elles-mêmes,

a) en leur inculquant l'esprit de dévouement et de renoncement dans la vie journalière,

b) en développant leur volonté par des actes déterminés,

c) en développant leur esprit de prière... ».

Nous résumerons en livrant ce témoignage d'une maîtresse des novices :

« Nos meilleures novices sont celles à qui leur directeur de conscience a appris à se renoncer dans le monde, à obéir..., à se mortifier dans les menus détails de la vie courante, à entrer au couvent dans un élan d'amour total, plénier, sans autre recherche que Dieu seul ».

Ceci est la ligne traditionnelle la plus authentique : « Si revera Deum quaerit... ».